



FORMATION

Solutions transitoires

Une transition entre l'école
et la formation professionnelle

Direction de l'instruction publique
du canton de Berne

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré
et de la formation professionnelle (OSP)



Les solutions transitoires dans le canton de Berne

La fin de la scolarité obligatoire annonce pour beaucoup l'entrée dans le monde du travail. Les jeunes ne parviennent cependant pas tous à s'insérer d'emblée dans la vie professionnelle. Ils et elles ne trouvent peut-être pas de place d'apprentissage appropriée à temps ou ont besoin de plus de temps pour se décider en fonction de leur situation personnelle ou scolaire. Dans de tels cas, une solution transitoire est indiquée.

Le canton de Berne propose les offres suivantes:

- l'année scolaire de préparation professionnelle Pratique et formation générale (APF)
- l'année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration (API)
- l'APP plus
- le préapprentissage standard
- le préapprentissage d'intégration
- le semestre de motivation (SEMO) standard
- le semestre de motivation (SEMO) plus

Les solutions transitoires s'adressent aux adolescents et adolescentes et aux jeunes adultes qui n'ont pas trouvé de solution de raccordement à l'issue de leur scolarité obligatoire malgré leurs efforts, qui ne disposent pas d'un diplôme du degré secondaire II (formation professionnelle initiale, écoles moyennes) et qui sont domiciliés dans le canton de Berne. Les offres visent à préparer les jeunes à suivre une formation professionnelle initiale. Elles diffèrent selon la proportion d'enseignement scolaire ou pratique qu'elles comportent et selon l'intensité de l'encadrement (APP ou SEMO plus).

Service d'aiguillage

Prestation du Case Management Formation Professionnelle (CM FP), les services d'aiguillage régionaux soutiennent les adolescents, adolescentes et jeunes adultes qui cherchent une solution de raccordement appropriée. Ils collaborent avec l'Orientation professionnelle, les maîtres et maîtresses de classe, les services sociaux et d'autres services impliqués.

Lors d'un entretien avec les jeunes et leurs représentants légaux ou avec les jeunes adultes, les spécialistes du service d'aiguillage recherchent la meilleure solution permettant une évolution professionnelle. Ils ou elles leur recommandent ensuite la solution transitoire qui leur convient le mieux, sur la base du dossier préalablement remis et de l'entretien personnel.

Avec l'aide du service d'aiguillage, l'objectif est que tous les jeunes trouvent une solution de raccordement adéquate afin de pouvoir accéder à une formation professionnelle initiale. Le passage direct à une formation professionnelle initiale doit toujours être préféré à une solution transitoire.

Inscription

L'inscription électronique au service d'aiguillage s'effectue comme suit, via le site www.erz.be.ch/service-aiguillage.

Élèves de 11^e année scolaire:

- inscription par leur maître ou maîtresse de classe, de la semaine 13 à la semaine 18, lorsque l'APP et le préapprentissage ne sont pas indiqués et qu'aucune autre solution ne se profile;
- inscription de tous les élèves sans solution de raccordement à la semaine 23 par leur maître ou maîtresse de classe.

Jeunes de 15 à 25 ans qui ont terminé leur scolarité obligatoire:

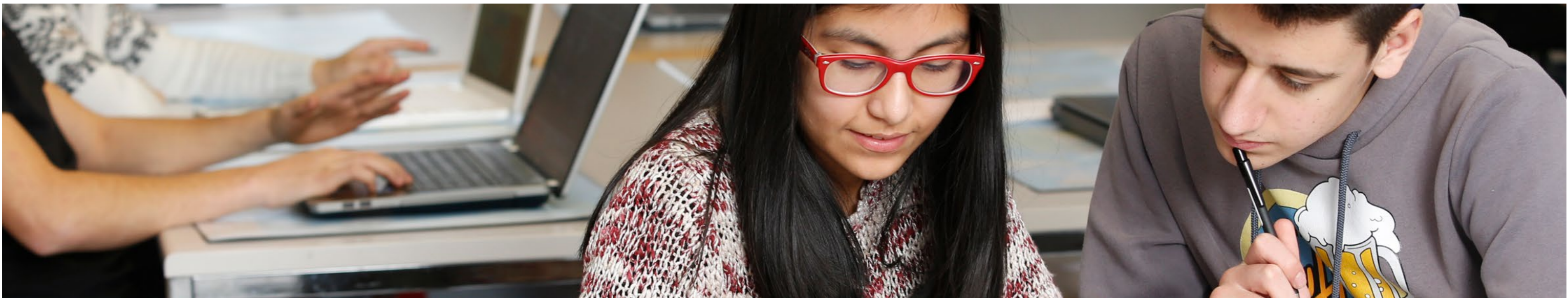
- inscription tout au long de l'année si ils ou elles souhaitent bénéficier d'une solution transitoire et qu'ils ou elles ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II (p. ex. en cas d'interruption d'apprentissage).

Seuls les jeunes domiciliés dans le canton de Berne peuvent s'inscrire au service d'aiguillage. Cette prestation est gratuite.

Site

Le service d'aiguillage francophone se trouve dans le centre d'orientation professionnelle (centre OP) de Bienne.

Case management Formation professionnelle (CM FP)
Services centraux OP, Bremgartenstrasse 37
Case postale, 3001 Berne
Tél. 031 633 81 05, service.daiguillage.bf@erz.be.ch



Année scolaire de préparation professionnelle Pratique et formation générale (APF)

L'année scolaire de préparation professionnelle Pratique et formation générale (APF) est une solution transitoire scolaire qui comprend cinq jours d'enseignement par semaine et qui met l'accent sur l'accès à une formation professionnelle initiale. L'APF s'adresse aux adolescents, adolescentes et jeunes adultes qui souhaitent approfondir leur formation générale et se préparer à un apprentissage et qui sont motivés pour fréquenter l'école pendant une année supplémentaire. 10 à 40% de la formation sont consacrés à des semaines de projet, à des stages de découverte ou à des stages en entreprise.

Pour se préparer à atteindre leur objectif professionnel et pour se perfectionner de manière individuelle, les élèves peuvent sélectionner leur programme dans quatre champs professionnels:

- Artisanat, bâtiment, technique, nature
- Administration, commerce, logistique
- Gastronomie, économie familiale, tourisme
- Santé, social

L'APF débute en août et dure un an. Il est possible de l'entamer en cours d'année.

L'objectif de l'APF est que les jeunes puissent commencer une formation professionnelle initiale et soient familiarisés avec les exigences du monde du travail (qualification complémentaire et développement de la personnalité).

Coûts

L'écolage s'élève à 1 000.- francs par an. S'y ajoutent environ 1 000.- francs pour les moyens d'enseignement, les excursions et les semaines de projet. Il est possible de demander des subsides via www.erz.be.ch/subsides.

Procédure d'admission

Le nombre de places de formation est limité. Nul ne peut se prévaloir d'un droit à fréquenter une année scolaire de préparation professionnelle, qui est généralement destinée aux élèves de section générale ne parvenant pas à trouver une place d'apprentissage sans soutien et formation supplémentaires.

Est admis en APF, dans la limite des places disponibles, quiconque réside dans le canton de Berne et

- a, en règle générale, achevé la scolarité obligatoire et est âgé de 25 ans au plus
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et d'aucun diplôme du degré secondaire II
- a fait l'objet d'une recommandation de son maître ou de sa maîtresse de classe ou du service d'aiguillage
- a participé activement au processus de choix professionnel
- est motivé pour fréquenter l'école pendant une année supplémentaire
- a besoin d'une formation et d'un soutien supplémentaires.

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes de la semaine 13 à la semaine 18 et sont la plupart du temps effectuées par le maître ou la maîtresse de classe de 11^e année scolaire. Le formulaire d'inscription électronique est disponible dès la semaine 13 sur www.erz.be.ch/apf. Les inscriptions ultérieures s'effectuent uniquement via le service d'aiguillage (www.erz.be.ch/service-aiguillage).

Les adresses figurent en [page 10](#).

Année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration (API)

L'année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration (API) est une solution transitoire modulaire qui s'adresse aux jeunes issus de la migration qui ne vivent pas depuis longtemps en Suisse. En un à deux ans, ces adolescents, adolescentes et jeunes adultes acquièrent des connaissances en français et se familiarisent avec la culture suisse. Durant la première année (API 1), l'accent est mis sur l'acquisition de compétences de base en français et sur la prise de repères au sein d'un nouveau pays et du monde du travail de ce dernier. La seconde année (API 2) est consacrée non seulement aux compétences linguistiques, mais également à l'enseignement général, à l'orientation professionnelle ciblée et à l'entrée dans la vie professionnelle.

L'API débute en août et dure un à deux ans. Il est possible de l'entamer en cours d'année.

L'objectif de l'API est que les jeunes soient intégrés dans la société suisse, acquièrent des connaissances dans une langue nationale et soient préparés à entrer dans le monde du travail.

Coûts

L'écolage s'élève à 1 000.- francs par an. S'y ajoutent environ 1 000.- francs pour les moyens d'enseignement, les excursions et les semaines de projet. Il est possible de demander des subsides via le site www.erz.be.ch/subsides. Les personnes qui ne peuvent pas prétendre à des subsides ont en outre la possibilité de demander à être exemptées de l'écolage.

Procédure d'admission

Le nombre de places de formation est limité. Lorsque le nombre de places est insuffisant, l'admission se fait selon un ordre de priorités basé sur l'âge et le titre de séjour (détails sur www.erz.be.ch/api).

Est admis en API, dans la limite des places disponibles, quiconque réside dans le canton de Berne et

- est âgé de 25 ans au plus
- ne dispose d'aucun diplôme du degré secondaire II,
- dispose des compétences scolaires de base suffisantes pour la préparation professionnelle
- a au moins le niveau linguistique A1 (API 1) ou A2 (API 2) à l'oral et à l'écrit
- est fortement motivé à suivre l'enseignement et à accéder à une solution de raccordement de la formation professionnelle.

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes de la semaine 13 à la semaine 18 et sont en général effectuées par les services d'aide sociale en matière d'asile, les services sociaux pour réfugié-e-s et les antennes d'intégration. Les inscriptions tardives sont possibles s'il reste des places.

Les élèves de 11^e année doivent être inscrits par leur maître ou maîtresse de classe entre la semaine 13 et la semaine 18.

Le formulaire d'inscription électronique est disponible dès la semaine 13 sur www.erz.be.ch/api.

Les adresses figurent en [page 10](#).



APP plus

L'APP plus est une solution transitoire scolaire composée de cours, de stages de découverte et d'un encadrement intensif. C'est une école du travail et de la vie.

Elle s'adresse aux élèves de section générale et des classes de soutien (CdS) qui rencontrent des difficultés à s'intégrer dans le monde professionnel et qui ont besoin d'un encadrement et d'un soutien intensifs. La structure du programme est axée sur le monde du travail: semaines de 40 heures avec six semaines de vacances par année. L'offre scolaire comprend un enseignement individualisé mettant l'accent sur l'encouragement des compétences clés. Environ la moitié de l'année scolaire est consacrée aux stages de découverte, aux stages et au travail dans des entreprises.

L'APP plus débute en août et dure un an. Il est possible de l'entamer en cours d'année.

L'objectif est que les jeunes puissent débiter une formation professionnelle initiale ou accéder à une autre solution de raccordement à l'issue de l'APP plus et qu'ils et elles soient en mesure d'apprendre, de gérer le quotidien et d'adopter un comportement apte à leur ouvrir les portes du monde professionnel.

Coûts

L'écolage s'élève à 1000.- francs par an. S'y ajoutent environ 1100.- francs pour les moyens d'enseignement, les excursions et les semaines de projet. Il est possible de demander des subsides via le site www.erz.be.ch/subsides.

Préapprentissage d'intégration

Le préapprentissage d'intégration est un projet pilote de quatre ans (2018-2021) cofinancé par le Secrétariat d'Etat aux migrations. Il s'adresse uniquement aux réfugié-e-s reconnus et aux personnes admises à titre provisoire (permis F ou B) et vise à les préparer à suivre une formation professionnelle initiale. Cette offre n'est pour l'instant disponible que dans des écoles bernoises alémaniques. Pour les francophones, des solutions pourraient être trouvées dans un autre canton romand. De plus amples informations sont disponibles sur www.erz.be.ch/pai.

Procédure d'admission

Le nombre de places de formation est limité. Nul ne peut se prévaloir d'un droit à fréquenter une APP plus.

Est admis en APP plus, dans la limite des places disponibles, quiconque réside dans le canton de Berne et

- a, en règle générale, achevé la scolarité obligatoire et est âgé de 18 ans au plus
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et d'aucun diplôme du degré secondaire II
- est motivé à effectuer un stage de découverte toutes les deux semaines
- présente un besoin d'encouragement élevé dans le domaine des compétences transdisciplinaires
- a besoin d'un encadrement et d'un soutien intensif,
- fait l'objet d'une recommandation du service d'aiguillage.

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes de la semaine 13 à la semaine 18 et sont généralement effectuées par le maître ou la maîtresse de classe de 11^e année scolaire via le service d'aiguillage. Le formulaire d'inscription électronique est disponible à l'adresse www.erz.be.ch/app-plus.

Les adresses figurent en [page 10](#).

Préapprentissage standard

Le préapprentissage standard est destiné aux adolescents, adolescentes et jeunes adultes qui souhaitent faire leurs premières expériences pratiques dans une entreprise tout en améliorant leurs compétences scolaires et personnelles. Grâce à cette formation, ils augmentent leurs chances de trouver une place d'apprentissage.

Les jeunes travaillent trois jours par semaine dans une entreprise formatrice et suivent des cours pendant deux jours dans une école professionnelle. Les disciplines proposées comportent l'enseignement de culture générale (langue et communication, société), les mathématiques, le sport et les offres spécifiques à l'école.

Le préapprentissage débute en août et dure un an. Il est possible de l'entamer en cours d'année.

L'objectif est que les jeunes puissent entamer une formation professionnelle initiale, soient familiarisés avec les exigences du monde du travail et trouvent une place d'apprentissage correspondant à leurs capacités.

Coûts

Aucun écolage n'est perçu, mais des frais sont à prévoir pour le matériel et les manifestations. Une rémunération individuelle est versée par l'entreprise formatrice (en règle générale, 90% du salaire versé lors de la 1^{re} année d'apprentissage).

Procédure d'admission

Est admis en préapprentissage, dans la limite des places disponibles, quiconque réside dans le canton de Berne et

- est âgé de 15 à 25 ans
- n'est titulaire d'aucun diplôme du degré secondaire II
- dispose d'un contrat de préapprentissage signé par une entreprise et approuvé par l'Office de

l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle

- dispose au moins du niveau A2 en français, à l'oral comme à l'écrit
- est motivé à s'investir dans une entreprise et à l'école professionnelle.

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de la semaine 13. Le formulaire d'inscription électronique est disponible sur www.erz.be.ch/préapprentissage.

- Les élèves de la 11^e année scolaire sont inscrits par leur maître ou maîtresse de classe; les jeunes sans contrat de préapprentissage peuvent aussi être inscrits jusqu'à la semaine 18. Les contrats signés doivent cependant être remis jusqu'à la semaine 23.
- Les jeunes ayant achevé leur scolarité obligatoire ne peuvent s'inscrire que s'ils disposent d'un contrat de préapprentissage signé. L'inscription est effectuée d'entente avec l'entreprise formatrice.

Vous trouverez de plus amples informations, notamment sur les entreprises formatrices, sur www.erz.be.ch/préapprentissage ainsi que dans le flyer «Le préapprentissage».

Les adresses figurent en [page 10](#).

Conseils pour la recherche d'une place de préapprentissage

- Chercher des places de préapprentissage dans la banque de données des places d'apprentissage (SIPA) sur www.erz.be.ch/placesappr.
- Utiliser son réseau: informer ses connaissances et sa famille de son intérêt à effectuer un préapprentissage.
- S'adresser à des entreprises en leur demandant de pouvoir effectuer un préapprentissage chez elles.



Semestre de motivation (SEMO) standard

Le semestre de motivation (SEMO) standard s'adresse aux jeunes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II, qui n'ont pas de solution de raccordement à l'issue de la scolarité obligatoire ou après l'interruption d'un apprentissage ou d'une formation subséquente, et qui ont besoin de soutien pour identifier leurs désirs et rechercher une profession appropriée. Le programme permet un encadrement étroit et individuel des jeunes sur les plans du travail, de la formation et du coaching.

Le SEMO standard se compose de trois jours d'activité professionnelle par semaine, d'un jour et demi de formation individuelle et d'une demi-journée d'aide à la candidature. Cette offre visant toutefois un soutien individualisé, d'autres agencements sont possibles. L'activité professionnelle peut être effectuée dans un atelier du prestataire du SEMO ou dans une entreprise externe, l'objectif étant que les participants et participantes fassent rapidement des expériences professionnelles dans des entreprises externes. Les participants et participantes sont encouragés de manière individuelle et accompagnés dans la recherche d'une place d'apprentissage appropriée.

Le SEMO standard dure au maximum 210 jours et peut être entamé à n'importe quel moment.

L'objectif est que les jeunes puissent accéder à une formation professionnelle initiale ou à une autre solution de raccordement, qu'ils et elles développent des perspectives professionnelles réalistes, acquièrent de l'expérience pratique, comblent leurs lacunes scolaires, connaissent les techniques adaptées en matière de candidature et améliorent leurs compétences sociales et personnelles.

Coûts

La participation au SEMO standard est gratuite.

Procédure d'admission

Est admis à un SEMO standard dans la limite des places disponibles quiconque réside dans le canton de Berne et

- a en règle générale terminé la scolarité obligatoire
- est âgé de 15 à 25 ans
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et n'est titulaire d'aucun diplôme du degré secondaire II
- dispose au moins d'un niveau A2 en français, à l'oral comme à l'écrit
- est motivé à améliorer sa situation professionnelle.

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année et s'effectuent via le service d'aiguillage. Le formulaire d'inscription électronique est disponible sur www.erz.be.ch/service-aiguillage.

Les adresses figurent en [page 10](#).

Semestre de motivation (SEMO) plus

Le semestre de motivation (SEMO) plus s'adresse aux jeunes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II, qui ne sont pas encore prêts à entrer directement dans le monde du travail et qui ont besoin d'aide pour développer leurs compétences personnelles et sociales. Le programme permet un encadrement étroit et individuel sur les plans du travail, du développement personnel et du coaching.

Dans le cadre du SEMO plus, les jeunes travaillent au sein des ateliers du prestataire ou dans des entreprises externes triées sur le volet. Ils et elles développent leurs compétences pratiques et personnelles. Durant l'intégralité du programme, les jeunes bénéficient d'un soutien adapté à leurs besoins. Le mode de travail des spécialistes du SEMO plus s'inspire de méthodes sociopédagogiques et suppose un investissement de longue durée.

Le SEMO plus dure au maximum 22 mois et peut être entamé à n'importe quel moment.

L'objectif est que les jeunes développent une capacité de travail de base, renforcent leurs compétences personnelles et sociales, acquièrent de l'expérience professionnelle et soient motivés pour poursuivre une formation ou à trouver un emploi. À moyen terme, le SEMO plus donne accès à une formation professionnelle initiale ou à une autre solution de raccordement.

Coûts

La participation au SEMO plus est gratuite.

Procédure d'admission

Est admis à un SEMO plus, dans la limite des places disponibles, quiconque réside dans le canton de Berne et

- a en règle générale terminé la scolarité obligatoire
- est âgé de 15 à 25 ans
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et n'est titulaire d'aucun diplôme du degré secondaire II
- dispose au moins d'un niveau A2 en français, à l'oral comme à l'écrit
- a besoin de soutien individuel dans le domaine de l'insertion professionnelle
- est motivé pour participer régulièrement au programme.

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année et s'effectuent via le service d'aiguillage. Le formulaire d'inscription électronique est disponible sur www.erz.be.ch/service-aiguillage.

Les adresses figurent en [page 10](#).

Adresses

APP Pratique et formation générale (APF) / APP Pratique et intégration (API)

Bienne-Seeland	Centre de Formation Professionnelle CFP SoTr Biel/Bienne-Seeland Ch. de la Ciblerie 45, 2503 Bienne	soltr@cfp-bienne.ch www.cfp-bienne.ch Tél. 032 366 72 90
Jura bernois	Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) Rue Baptiste-Savoie 33, 2610 Saint-Imier	info@ceff.ch www.ceff.ch Tél. 032 942 43 43

APP plus

Bienne-Seeland Jura bernois	Centre de Formation Professionnelle CFP SoTr Biel/Bienne-Seeland Ch. de la Ciblerie 45, 2503 Bienne	soltr@cfp-bienne.ch www.cfp-bienne.ch Tél. 032 366 72 90
--------------------------------	---	--

Préapprentissage standard

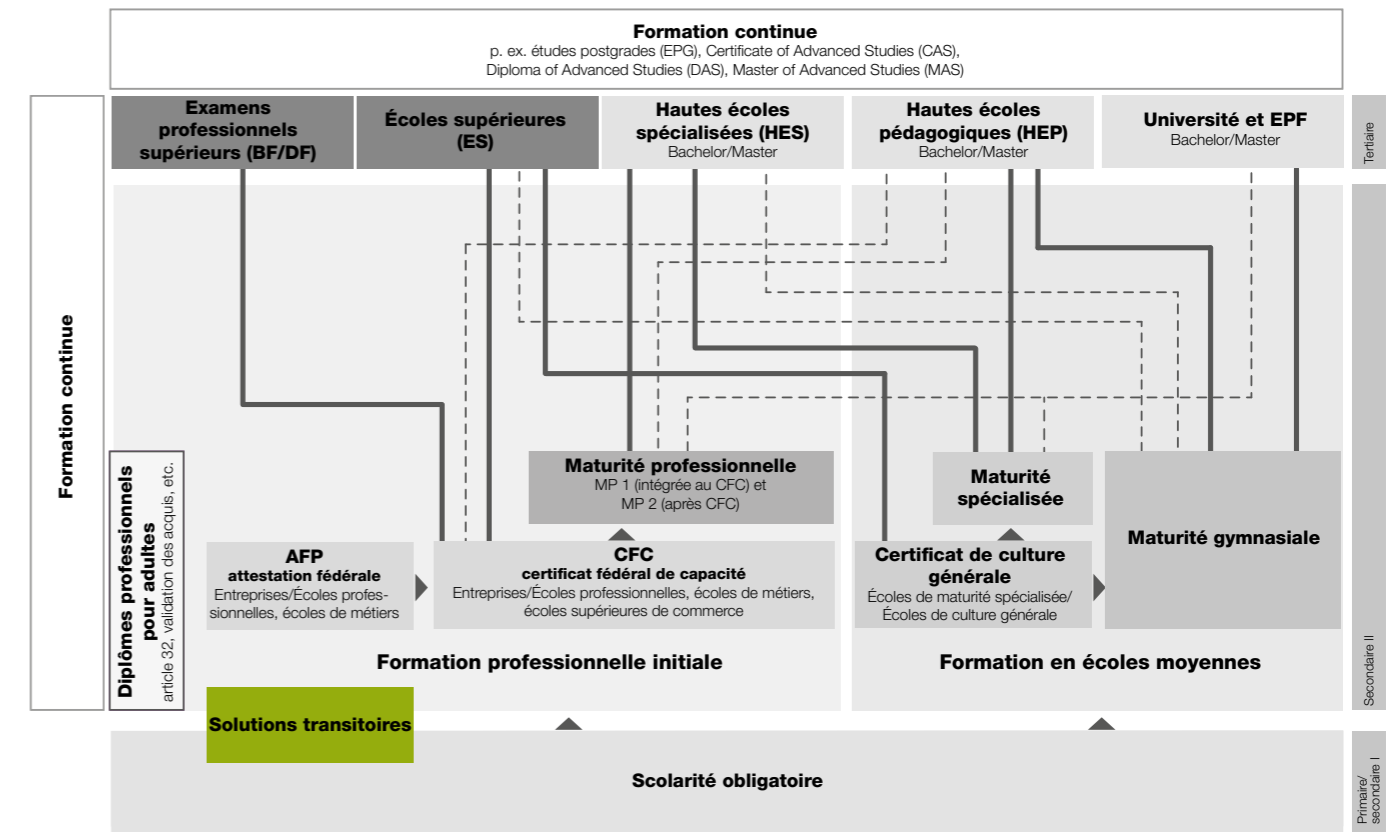
Bienne-Seeland Jura bernois	Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) Rue Baptiste-Savoie 33, 2610 Saint-Imier (Site de Tramelan)	info@ceff.ch www.ceff.ch Tél. 032 942 43 43
--------------------------------	---	---

Semestre de motivation (SEMO) standard/plus

Bienne-Seeland Jura bernois	EQUIPE VOLO SEMO/MOVE Seeland & Jura bernois Chemin du Coin 8, 2504 Bienne	move-sjb@equipe-volo.ch www.equipe-volo.ch Tél. 032 374 46 81
--------------------------------	--	---

L'affectation se fait en fonction du domicile de la personne concernée.

L'offre de formation: variée et flexible



Remarque: Seules les voies de formation standard et valables dans le canton de Berne sont représentées ci-dessus. Pour de plus amples informations ou des détails sur l'une ou l'autre des formations, veuillez vous adresser directement aux écoles/institutions de formation ou aux centres d'orientation professionnelle.

— Accès direct (pour les voies HES et ES, l'accès direct implique en général une formation préalable dans une profession voisine; la maturité spécialisée orientation Pédagogie donne accès aux filières de bachelor des hautes écoles pédagogiques préparant à l'enseignement à l'école enfantine et au degré primaire.)

- - - Voies de formation nécessitant une qualification complémentaire (p. ex. stage professionnel, examen d'entrée, passerelle).

Le système de formation bernois ne connaît pas de voie à sens unique: il existe toujours diverses possibilités pour suivre une formation ou apprendre un métier. À tous les degrés, de l'école obligatoire aux hautes écoles, il est possible de se perfectionner pour at-

teindre des objectifs professionnels ambitieux. Vous trouverez de plus amples informations sur les différentes voies de formation dans nos brochures ou sur internet, à l'adresse www.ers.be.ch.

Autres informations

Une série de sept brochures présente les voies de formation qui existent dans le canton de Berne. Elles peuvent être commandées gratuitement via la banque de données des publications du canton, www.be.ch/publications.



Des questions concernant les subsides de formation ou les bourses?

Section des subsides de formation Jura bernois
subsides.tramelan@erz.be.ch
Tél. 031 636 16 70
www.erz.be.ch/subsides



Des questions concernant le choix professionnel ou le choix d'une formation?

Dans les huit centres d'orientation professionnelle du canton de Berne, des personnes de tout âge peuvent obtenir des informations, des conseils et un soutien pour les questions relatives à la formation et à la gestion de carrière.

OP Bienne / BIZ Biel
Rue Centrale 64, 2503 Bienne
Tél. 031 635 38 38
op-bienne@erz.be.ch

BIZ Langenthal
Weststrasse 26, 4900 Langenthal
Tél. 031 636 13 83
biz-langenthal@erz.be.ch



OP Tavannes
Rue de Pierre-Pertuis 16, Case postale,
2710 Tavannes
Tél. 031 635 38 99
op-tavannes@erz.be.ch

BIZ Langnau
Burgdorfstrasse 25, 3550 Langnau
Tél. 031 635 34 34
biz-langnau@erz.be.ch



BIZ Bern
Bremgartenstrasse 37, Case postale, 3001 Berne
Tél. 031 633 80 00
biz-bern@erz.be.ch

BIZ Thun
Scheibenstrasse 11 C, 3600 Thun
Tél. 031 635 59 00
biz-thun@erz.be.ch



BIZ Burgdorf
Dunantstrasse 7a, 3400 Burgdorf
Tél. 031 635 52 00
biz-burgdorf@erz.be.ch

Centres d'orientation professionnelle (OP)
Services centraux
Bremgartenstrasse 37, Case postale, 3001 Berne
Tél. 031 633 81 00
op-sc@erz.be.ch

BIZ Interlaken
Rosenstrasse 27, 3800 Interlaken
Tél. 031 635 36 30
biz-interlaken@erz.be.ch



Les centres d'orientation professionnelle (OP) sont une prestation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne

be.ch/opjeune

Éditeur

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré
et de la formation professionnelle (OSP)
Kasernenstrasse 27, Case postale
3000 Berne 22
www.erz.be.ch/site/fr
mba@erz.be.ch

Réalisation

Centres d'orientation professionnelle (OP)
Services centraux

Photos

Pia Neuenschwander

Édition

août 2018

